



Le Règlement Intérieur et la Charte de Confiance de l'école St-Joseph



Madame, Monsieur,

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants...

...mais l'école participe également activement à cette éducation.

C'est pourquoi, dans notre école St-Joseph de La Guyonnière, nous souhaitons qu'elle repose sur une **collaboration confiante** entre l'équipe éducative, les parents et les élèves.

Pour que cette collaboration soit efficace, l'école a rédigé 2 textes qui listent des informations, des règles à respecter, des comportements à adopter :

- **une Charte Educative de Confiance** qui liste les attitudes, les comportements, les responsabilités de chacun pour l'éducation de votre (vos) enfant(s).
- **un règlement intérieur** qui permet d'expliquer le fonctionnement de l'école, de préciser quelques règles importantes pour une vie en collectivité réussie.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces 2 documents, de compléter les coupons ci-joints et de nous les retourner dès que possible.

Nous vous remercions de votre confiance et nous restons à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Pour la Communauté Educative,
Le Chef d'Etablissement, Pierrick FAUCHARD

DANS NOTRE ÉCOLE, NOUS SOUHAITONS...

...être attentifs à chaque personne

- En valorisant les réussites et progrès de chacun.
- En respectant les différences.

...être un lieu d'éducation et de vie

- En favorisant le travail en équipe.
- En éduquant à la citoyenneté (prévention routière, premiers secours, Conseil Municipal Enfants...)

...être un établissement ouvert sur le monde

- En participant au dynamisme de la vie locale.
- En découvrant les valeurs de l'Évangile dans le respect du cheminement de chacun.

...être un établissement en réseaux solidaires

- En travaillant avec les écoles et collège du secteur de Montaigu.
- En assurant un lien étroit avec les partenaires et notamment les parents d'élèves.

La Charte Educative de Confiance

Le projet éducatif de l'école catholique manifeste constamment sa volonté de **favoriser le lien école / famille**, afin de permettre par une **collaboration confiante**, l'épanouissement et la croissance de celles et ceux qui sont les enfants des uns et les élèves des autres. Cela nécessite des attitudes, des comportements, des responsabilités qui vont être définis dans ce document que nous nommerons "La Charte Educative de Confiance".

OUVERTURE A TOUS DE L'ÉTABLISSEMENT

Etablissement	Famille	Elève
<ul style="list-style-type: none"> Préciser l'identité de l'établissement : un établissement fondé par l'Eglise catholique pour promouvoir un projet éducatif fondé sur la vision chrétienne de la personne ; un établissement désireux, par son projet de contribuer à l'intérêt général et d'être ouvert à tous ; dans ce cadre un établissement associé à l'Etat par contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et respecter l'identité de l'établissement, sa démarche éducative et ses fondements, les propositions spécifiques que cela entraîne, son ouverture à tous, l'association à l'Etat par contrat et le respect des programmes de l'Education nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les obligations faites à un élève dans tout établissement scolaire. Accueillir avec bienveillance les propositions spécifiques de l'établissement. S'engager à vivre avec tous les élèves de l'établissement dans le respect, la bienveillance.
<ul style="list-style-type: none"> Présenter la conception de la communauté éducative de l'Enseignement catholique, faisant appel à la participation différenciée de chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à participer à la vie de l'établissement et au suivi de son enfant comme un acteur responsable et non comme un usager passif. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à être un acteur responsable de ses apprentissages.

CONFIANCE RECIPROQUE

Etablissement	Famille	Elève
<ul style="list-style-type: none"> Faire confiance aux familles, porter attention à la responsabilité parentale, solliciter l'autorité des parents, aider les familles, si nécessaire, à exercer leurs responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire confiance à l'établissement, à l'ensemble des personnels et des bénévoles. Reconnaître l'autorité du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience progressivement que le cadre éducatif donné en famille, d'une part, et à l'école, d'autre part, l'aide à construire ses repères et grandir.
<ul style="list-style-type: none"> Privilégier le dialogue et l'échange. S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier le dialogue et l'échange. S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier le dialogue et l'échange, avec les adultes et les autres élèves, pour dépasser tout préjugé, tout jugement de valeur.
<ul style="list-style-type: none"> Présenter le rôle des parents dans les différentes instances (OGEC, APEL, Conseil d'établissement) et la sollicitation des parents pour les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissances des activités proposées par l'APEL et l'OGEC. Faire de son mieux pour participer à des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les plus grands, s'interroger sur sa capacité à représenter sa classe.

VIE SCOLAIRE

Etablissement	Famille	Elève
<ul style="list-style-type: none"> Présenter le règlement intérieur de l'établissement, ses principes, les droits et les devoirs de chacun et les sanctions prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout mettre en œuvre pour que ses enfants respectent les règles de vie commune. Réfléchir, en famille, sur la façon de soutenir les démarches éducatives de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.
<ul style="list-style-type: none"> Préciser ce qui, en dehors de l'assiduité aux cours, est rendu obligatoire par le projet d'établissement : sorties scolaires, animation pastorale... 	<ul style="list-style-type: none"> Préciser à son enfant ce qui n'est pas négociable dans le cadre des obligations liées au projet de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience des obligations inscrites dans le projet de l'établissement et s'engager à le respecter.
<ul style="list-style-type: none"> Préciser ce qui peut être proposé en dehors des activités obligatoires comme propositions facultatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager son enfant à participer le plus largement possible à toutes les activités proposées par l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à bien comprendre la nature des propositions et à prendre un temps de réflexion avant de dire non.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Etablissement	Famille	Elève
<ul style="list-style-type: none"> Informier régulièrement la famille de la vie de l'établissement des projets auxquels enfants et familles sont invités à participer (champs éducatifs, culturel, sportif, pastoral...). Valoriser les projets de la vie de l'établissement par le numérique (site de l'école). 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre régulièrement connaissance des informations transmises par l'établissement, quel qu'en soit le champ. Lire les diverses circulaires, l'outil de liaison, le livret scolaire, les infos figurant sur le site internet. Contrôler les cartables auprès de son enfant et que les informations sont transmises. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre régulièrement connaissance des informations transmises par l'établissement, quel qu'en soit le champ. Etre attentif aux annonces. Partager en famille autour des diverses informations transmises par l'établissement.
<ul style="list-style-type: none"> Informier dès l'inscription des modalités de rencontres parents/établissement, parents/enseignants. Vérifier que les modalités prévues sont compatibles avec les possibilités des familles. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à l'invitation aux rencontres et aux diverses réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les plus grands, rappeler à ses parents les diverses réunions et rencontres prévues. Assister et prendre part aux rencontres parents/enseignants (suivi de scolarité)
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer avec la famille aussi souvent que de besoin, en cas de préoccupation avec l'élève concerné. Faciliter cette communication à l'aide d'outils connus et reconnus de tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec l'établissement, aussi souvent que de besoin, en cas de préoccupations importantes sur la scolarité ou le comportement de son enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à favoriser la communication régulière entre la famille et l'établissement, en transmettant le jour même les outils de communication, circulaires...
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'écouter personnalisée de l'élève et de sa famille (apprentissages scolaires, comportements...). Rechercher des solutions positives pour l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter le dialogue. Etre attentif aux recommandations de l'établissement et confiant dans la parole des adultes de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de besoin, parler de ses problèmes à un adulte (parent, enseignant, surveillant). Ne pas attendre une situation de conflit.

SUIVI DE SCOLARITE

Etablissement	Famille	Elève
<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les modalités d'évaluation mises en place dans l'établissement et sur les modalités de communication (livrets scolaires périodiques) • Construire une évaluation compréhensible pour les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer régulièrement de l'évaluation concernant son enfant, sans accentuer quotidiennement la pression. • Prendre contact avec l'établissement lors d'évaluations négatives récurrentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'exercer à l'auto-évaluation • -Comprendre les appréciations et les conseils donnés par les enseignants
<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les modalités à l'orientation au fil de la scolarité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Interroger le projet d'orientation de son enfant au fil de son parcours, sans attendre les seuils des procédures d'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les motivations de sa propre orientation.
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à la prévention du décrochage scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer l'établissement à l'apparition de signes pouvant faire redouter un décrochage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Confier un malaise vis-à-vis de l'école.



1- Horaires

Semaine de 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

Matin	8h45 – 11h45
Après-midi	13h30 – 16h45

Pour le bon déroulement des activités et pour la sécurité quotidienne de vos enfants, **le respect de ces horaires est impératif.**

En effet, **aucun élève ne doit se trouver sur la cour sans surveillance, c'est à dire en dehors des heures où sa présence est effectivement autorisée. L'école n'est pas responsable** en cas d'accident en dehors des heures d'ouverture. Les grilles sont ouvertes 10 minutes avant les cours.

Le matin l'accueil est fait dans les classes pour tous les élèves de l'école.

Aucun enfant ne peut partir seul sans autorisation écrite de ses parents.

2- Absences

Si pour une raison ou pour une autre un élève ne peut venir à l'école il faut **prévenir** le plus rapidement possible. (Cf chapitre communication)

Lors du retour à l'école de votre enfant, fournir un **justificatif écrit** du motif de l'absence (mail)

Il est important de noter que l'école est obligatoire. Dans le cas d'absences répétées et injustifiées, l'école se doit d'avertir l'Inspection Académique.

Il a été convenu en équipe éducative qu'aucune leçon ou exercice ne sera donné à l'élève durant son absence.

N'oublions pas qu'un enfant fiévreux est un enfant malade qui ne peut en aucun cas participer de manière efficace aux activités qui lui sont proposées. Sa présence en classe s'avère donc fortement déconseillée par respect pour lui-même, pour les autres enfants et les adultes qui l'encadrent.

Aucun médicament ne sera donné à l'école sauf cas exceptionnel sous autorisation écrite des parents et prescription médicale du médecin scolaire.

3- Organisation pédagogique

L'équipe éducative de l'école, dirigée par le chef d'établissement, est composée d'une part des enseignants, et également des personnels employés par l'OGEC.

L'équipe éducative s'engage à travailler en partenariat avec les familles et les différents acteurs éducatifs, et à mettre en place toutes les actions pédagogiques nécessaires à l'accompagnement de l'élève durant sa scolarité dans l'établissement.

Une **réunion** est proposée aux parents dans chaque classe durant la première période afin de présenter divers points : pédagogie, organisation, leçons, projets, sorties...

Au cours de l'année, les enseignants sont à votre disposition pour vous **rencontrer**, afin de répondre à vos questions et vous apporter toute précision sur le fonctionnement de l'école et sur votre enfant. *Il est important de demander un rendez-vous à l'avance en proposant plusieurs dates.*

Une **enseignante spécialisée** est présente régulièrement auprès des enfants ayant certaines difficultés, essentiellement en lecture, langage et mathématiques. Elle apporte aussi son regard de spécialiste auprès des enseignants, pour les aider à mieux cerner leurs difficultés et leur proposer des solutions.

Sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents, les élèves peuvent bénéficier d'une **aide supplémentaire** (appelée APC : Aide Pédagogique Complémentaire). Elle se déroule le midi de 11h45 à 12h15.

La **constitution des classes** est de la seule responsabilité du directeur en concertation avec l'équipe enseignante, dans l'intérêt de chaque élève et selon les contraintes liées au nombre d'enfants par année. En cas de demande de parents, aucun changement de classe ne sera accordé.

Les parents s'engagent à agir en partenariat et dans une relation de confiance avec l'équipe éducative. Ils s'engagent également à faire participer les enfants aux différentes actions pédagogiques, sportives et éducatives menées par l'établissement.

4- Respect des personnes et du matériel

Les élèves doivent respecter les personnes et les biens.

a) Les personnes

Tous les actes de violence verbale ou physique, de vandalisme, attitude insolente ou vulgaire seront sanctionnés. Tout **manquement** aux règles de vie du règlement intérieur sera **signalé aux parents**. Une sanction pourra être donnée par le maître de la classe ou le chef d'établissement en cas de travail insuffisant ou d'attitude répréhensible. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive, selon la gravité des faits et l'âge de l'élève concerné.

Une **tenue vestimentaire correcte et adaptée** à la vie scolaire est exigée. Pour une question de sécurité les chaussures doivent tenir aux pieds et nous conseillons de protéger les doigts de pieds. En élémentaire, une tenue de sport est demandée les jours où des activités sportives sont prévues.

Les vêtements des enfants doivent être **marqués au nom de l'enfant**.

Les objets venant de la maison (jeux, cartes, véhicules,...) ne sont pas acceptés à l'école, ils seront confisqués.

Lors d'un problème entre élèves, **c'est l'équipe éducative qui doit intervenir**. Il faut donc l'aviser des difficultés rencontrées et ne pas prendre d'initiative personnelle. Les parents n'ont pas à intervenir dans l'école et ne peuvent donc interpellé un élève.

b) Les biens

En cas de matériel détérioré, détruit ou perdu, l'objet devra être réparé ou remboursé.

5- Hygiène

En cas de **maladie contagieuse ou de présence de poux**, prévenir rapidement l'enseignant (il est dans l'intérêt de tous de surveiller régulièrement les cheveux de votre enfant). Une éviction est envisageable en cas de maladie contagieuse ou de prolifération de poux.

6- Droit à l'image, assurances et rétributions

Durant l'année, les élèves seront peut-être **photographiés** dans le cadre des activités de l'école. Une **autorisation écrite** sera signée chaque début d'année par les parents.

Les assurances « responsabilité civile » et « l'individuelle accident » **sont contractées par l'école** pour tous les élèves et sont comprises dans les rétributions mensuelles. Vous n'avez donc pas d'attestation à fournir à l'école.

Les familles s'engagent à régler les rétributions dont le montant est décidé par l'OGEC, ainsi que les sommes qui peuvent leur être demandées durant l'année.

7- Communication

1/ Pour signaler une absence :

par mail directement à l'enseignant de votre enfant (cf fiche envoyée en début d'année scolaire)
ou par téléphone au 02 51 41 56 96

2/ Pour signaler un changement de coordonnées (changement d'adresse postale, de mail, de téléphone...) ou pour une question concernant la facturation, envoyez un mail à direction@laguyonniere-stjoseph.fr

3/ Pour des questions pratiques sur la vie de classe de votre enfant ou une demande de rendez-vous, mettez-vous en contact avec son enseignant par le biais de son cahier de liaison (maternelle) ou agenda (primaire) ou mail de la classe.

4/ Pour solliciter un rendez-vous auprès du directeur, envoyez un mail à direction@laguyonniere-stjoseph.fr

5/ Pour suivre la vie de l'école :

Consultez le site internet de l'école : <https://laguyonniere-stjoseph.fr/>

6/ Pour les questions concernant le temps du midi ou sur les transports scolaires, contactez l'association Générations guyonnes

8- Connaissance de ce règlement

Pour les enfants en âge de comprendre, ce règlement, valable pour la présente année scolaire, devra **être lu en famille par les parents**. Il est distribué en début d'année. Il est consultable également sur le site internet de l'école. Ces règles de vie ont été élaborées pour permettre **un mieux vivre** des enfants au sein de l'école. Merci de votre compréhension.

L'équipe éducative